PRÉFET
DE LA MOSELLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Secrétariat général
Direction de la coordination
et de l'appui territorial

ARRÊTÉ DCAT/BEPE/N° 2022- 13
du
21 JAN. 2022

complémentaire portant renouvellement des membres de la commission de suivi de site (CSS) pour les installations de la société SPLRL à Hauconcourt

Le préfet de la Moselle
Officier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.125-2, L.125-2-1, L.515-36 et R.125-8-1 à R.125-8-5 et D.125-29 à D.125-34 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R.133-1 à R.133-15 relatifs au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Laurent Touvet, préfet de la Moselle ;

Vu l'arrêté DCL n° 2020–A-93 du 31 décembre 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier Delcayrou, secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

Vu les propositions des collectivités et des personnes consultées pour la mise à jour de la liste nominative des membres des collèges de la commission de suivi de site ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014-DLP/BUPE-340 du 6 novembre 2014 portant création d'une commission de suivi de site (CSS) pour les installations de la société SPLRL située à Hauconcourt ;

Vu le règlement intérieur de la CSS susvisée, approuvé par ses membres le 5 février 2015 ;

Vu le rapport de l'inspection de l'environnement du 10 janvier 2021 ;

Vu les réponses des organismes consultés pour la mise à jour de la liste nominative des membres de la CSS pour les installations de la société SPLRL ;

Considérant que le mandat des membres de la CSS, désignés pour une durée de 5 ans par l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2014 susvisé, est arrivé à échéance le 6 novembre 2019 et qu'il convient donc de procéder à leur renouvellement ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture de la Moselle,

ARRÊTE

Article 1
L'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2014-DLP/BUPE-340 du 6 novembre 2014 est modifié comme suit :

« La commission de suivi de site visée à l'article 1 est composée comme suit :

- **Collège « Administrations de l'État »**
  - le préfet ou son représentant ;
  - le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Grand Est ou son représentant, inspecteur de l'environnement ;
  - le chef du service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) ou son représentant ;
  - le chef du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de Moselle ou son représentant ;
  - le directeur départemental des territoires (DDT) de Moselle ou son représentant ;
  - le directeur de l'agence régionale de santé (ARS) Grand Est ou son représentant ;
  - le directeur de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) ou son représentant, chargé de l'inspection du travail.

- **Collège « Collectivités Territoriales »**
  - Un représentant du conseil départemental ou son suppléant, nommés sur proposition de son organe délibérant ;
  - Un représentant de la commune de Hauconcourt ou son suppléant, nommés sur proposition de son conseil municipal ;
  - Un représentant de la commune d'Argancy ou son suppléant, nommés sur proposition de son conseil municipal ;
  - Un représentant de la communauté de communes Rives de Moselle ou son suppléant, nommés sur proposition de l'assemblée délibérante.

- **Collège « Exploitants »**
  - deux représentants de la société SPLRL ou leurs suppléants, nommés par le directeur.

- **Collège « Riverains**
  - un représentant de l'Union Départementale CLCV ou son suppléant, nommés en son sein ;
  - le directeur de la société Lorca ou son représentant ;
  - le directeur de la société Socorail ou son représentant ;
  - le directeur de la société Eurogranulats ou son représentant ;
  - le directeur de la société Sigalnor ou son représentant ;
  - le directeur de la société Air Liquide France Industrie ou son représentant.

- **Collège « Salariés » :**
  - Deux représentants des salariés de la société SPLRL ou leurs suppléants, choisis parmi les salariés protégés au sens du code du travail.

- **Personnalité qualifiée**

  - M. Olivier CHERY – directeur des études – responsable pédagogique de la formation continue - ENSGSI – Université de Lorraine.

La liste nominative des membres de la CSS désignés par le préfet est tenue à jour par la préfecture et mise en ligne sur le site internet de la DREAL Grand Est. »

Article 2

Le secrétaire général de la préfecture de la Moselle est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle et sur le site internet des services de l'État en Moselle. Une copie sera adressée à chacun des membres de la commission de suivi de site.

A Metz, le 21 JAN. 2022

pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Olivier Delcayrou

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans le délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Strasbourg.

Le recours peut également être déposé par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » depuis le site http://www.telerecours.fr/

ANNEXE

Liste nominative des membres de la CSS pour les installations de la société SPLRL

COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »		
Administration	**ADRESSE POSTALE**	
LE PREFET	9, place de la Préfecture	57034 Metz Cedex 1
SIDPC	9, place de la Préfecture	57034 Metz Cedex 1
SDIS	3, rue de Bort Les Orgues BP 50083 St Julien Les Metz	57072 Metz Cedex 03
DREAL	15, rue Claude Chappe CS 95038	57071 Metz Cedex 03
DDETS	1, rue Chanoine Collin BP 61011	57036 Metz Cedex 01
DDT	17, quai P. Wiltzer BP 31035	57000 Metz
ARS	Le Platinium 4, rue des Messageries	57045 Metz

COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »				
	Nom – Prénom	**Qualité**	**ADRESSE POSTALE**	
Titulaire	Mme ROMILLY Valérie	Conseillère départementale de la Moselle	Hôtel du Département 1 rue du Pont Moreau CS 11096	57036 Metz Cedex 1
Suppléant	*M. FREYBURGER Julien*	*Conseiller Départemental de la Moselle*		
Titulaire	M. WAGNER Philippe	Maire de Hauconcourt	Mairie de Hauconcourt 14, Grand'rue	57280 Hauconcourt
Suppléant	*M.JACQUES Denis*	*Conseiller municipal*		
Titulaire	Mme EMMENDOERFFER Jocelyne	Maire d'Argancy	Mairie d'Argancy 1 Place Anne de Méjanès	57640 Argancy
Suppléant	*M.NEVEUX Guy*	*Adjoint au maire d'Argancy*		
Titulaire	M. WAGNER Philippe	Communauté de communes Rives de Moselle	Ferme de la Moselle	57280 Hauconcourt

COLLÈGE « EXPLOITANTS »				
	Nom – Prénom	**Qualité**	**ADRESSE POSTALE**	
Titulaire	M. LEFEVRE Alexandre	Chef d'établissement SPLRL	7 route de l'Ancienne raffinerie P.I du Malambas	57280 Hauconcourt
Titulaire	*Mme GOURRAME Assia*	*SPLRL*		

COLLÈGE « RIVERAINS »				
	Nom - Prénom	**Qualité**	**ADRESSE POSTALE**	
Titulaire	M. TABOURET Marc	Coordinateur CLCV	7 rue du Pont	57525 Talange
Suppléant	*M. SPACHER Pierre*	*Président CLCV*		
Titulaire	M.SIMON Raphaël	Lorca	Route de Metz	57580 Lemud
Titulaire	M. MULLER Fabrice	Socorail		
Titulaire	M. GITZHOFER Mathieu	Eurogranulats	PI du Malambas 1 rue du Canal	57280 Hauconcourt
Titulaire	M. LEBAIR Damien	Sigalnor	Route de l'ancienne raffinerie	57280 Hauconcourt
Suppléant	*M.HEINFERT Olivier*	*Sigalnor*		
Titulaire	M. DELAMARRE Bruno	Air Liquide France Industrie	ZI du Malambas	57280 Hauconcourt
Suppléant	*M. SEGALINI Eric*	*Air Liquide France Industrie*		

COLLÈGE « SALARIES »				
	Nom – Prénom	**Qualité**	**ADRESSE POSTALE**	
Titulaire	Mme LOPEZ Marie-Christine	SPLRL		
Titulaire	M.SICOT Mickaël	SPLRL		

Personnalité qualifiée
M. Olivier CHERY – directeur des études – responsable pédagogique de la formation continue - ENSGSI – Université de Lorraine – 8 rue Bastien Lepage – BP 90647 - 54010 NANCY CEDEX.